

Bordeaux, le 17 février 2026

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Intempéries en Gironde : les conséquences immédiates sur la consommation de l'eau potable

Compte tenu de la situation liée aux intempéries en Gironde, l'approvisionnement en eau potable est fortement perturbé sur les communes de Gabarnac, Loupiac, Monprimblanc, Sainte-Croix-du-Mont, Saint-Maixant, Semens et Verdelais (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Verdelais).

Vu les conséquences des intempéries sur les installations du SIAEP de Verdelais et les résultats des analyses des turbines qui sont supérieurs aux limites de références de qualité, le préfet de la Gironde a pris ce jour un arrêté sur proposition de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine.

Dans les communes précitées, les habitants, usagers et professionnels ne doivent pas utiliser l'eau du robinet desservie pour les usages suivants :

#### ✗ Usages interdits

-  Consommation de l'eau
-  Préparation et cuisson des aliments
-  Brossage des dents
-  Toilette des nourrissons

La distribution d'eau en bouteille sur les communes concernées est organisée par la SOGEDO (Société de Gérance et de Distribution d'Eau), en collaboration avec les mairies du secteur. La population en a été informée par SMS de la SOGEDO qui prend toutes les dispositions techniques pour rétablir la qualité de l'eau, en collaboration avec les services de l'ARS de Nouvelle-Aquitaine.

Un nouvel arrêté préfectoral viendra lever cette restriction dès que les résultats d'analyses seront conformes à la réglementation sanitaire en vigueur.

**Des analyses similaires sont en cours sur les secteurs de Langon, Saint-Macaire et Caudrot pouvant conduire, dans la journée, à d'autres restrictions d'usage.**